NOTE D'INFORMATION

FCP HORIZON PREMIUM

Nature juridique
FCP

Société de gestion
SOGECAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21116 en date du 15/06/2021.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **SOGECAPITAL GESTION** sise à Casablanca au 55, Boulevard Abdelmoumen, représentée par M. Karim EL HNOT en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

Karim Elhnot

SOGECAPITAL GESTION
55, Bd. Abdelmoumen
CASABLANCA
Tél : 05 22 43 98 10
Fax : 05 22 26 40 25

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **FCP HORIZON PREMIUM**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000041741**
- Date et référence de l'agrément : **14/03/2019, GP19052**
- Date de création : **26/03/2019**
- Siège social : **55, Boulevard Abdelmoumen**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01/01** au **31/12**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **SOGECAPITAL GESTION**
- Etablissement dépositaire : **SGMB**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
Société Générale Marocaine de banques (SGMB)	Directeur d'agence ou chargé de comptes auprès du réseau SGMB
SOGECAPITAL GESTION	La direction commerciale

- Commissaire aux comptes : **A.SAAIDI ET ASSOCIES** représenté par Mme Bahaa SAAIDI

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Monétaire**
- Sensibilité min : **0 (exclu)**
- Sensibilité max : **0.5 (inclus)**
- Indice de référence : **40% MBI CT et 60% TMP**

 MBI CT: Moroccan Bond Index Court Terme publié par BMCE Capital

 TMP : Taux moyen pondéré du marché interbancaire publié par Bank Al-Maghrib

- Objectifs de gestion : **FCP Horizon Premium ambitionne de surperformer son indice de référence (40% MBI CT et 60% TMP) à court terme avec une liquidité quotidienne.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP investira en permanence la totalité de son actif, hors titres d'OPCVM monétaires, créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. De plus, au moins 50% de l'actif susvisé est en permanence investi en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à un an. Par ailleurs, le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Le FCP sera investi en :

 - Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;

 - Titres de créances négociables ;

 - Obligations privées ;

 - Titres d'OPCVM monétaires ;

 - Dépôt à Terme ;

 - Opérations de pension ;

 - Opérations de placement en devises à l' étranger dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur ;

 - Titres de créances émis par les FPCT ;

 - Le fonds pourra réaliser des opérations de prêt-emprunt de titres dans le respect des règles et des conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : **Entre une semaine et 3 mois**
- Souscripteurs concernés : **Grand public. Personnes physiques ou morales résidentes ou non résidentes.**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **17/06/2019**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La VL est calculée chaque jour et si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée le 1er jour ouvrable qui suit son calcul dans les locaux de Sogécapital Gestion et le réseau Société Générale Marocaine de Banques. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine et disponible sur le site internet de la société de gestion**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des agences de la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB), ainsi qu'au siège de Sogécapital Gestion au plus tard à 11h30 le jour de calcul de la valeur liquidative. Les demandes de souscription sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation). Les demandes de rachats sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation).**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière du résultat. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode des « Intérêts courus ».**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **0 %**
 - Commission de rachat maximale :
 - **0 %**
 - Cas d'exonération :
 - **NEANT**

- Frais de gestion :

Le taux des frais de gestion maximum est de 2% H.T l'an. Les frais de gestion devant être encourus par l'OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par Sogécapital Gestion. Ils sont prélevés trimestriellement.

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais de publications	Selon les tarifs fixés par le journal
(2) Frais du commissaire aux comptes	12 000 DH HT
(3) Commissions de l'AMMC	0,025% HT
(4) Frais du Dépositaire	0.010 % HT
(5) Maroclear (Commission de gestion du compte émission)	3 600 DH annuel (HT)
(6) Maroclear (droit d'admission-trimestriel)	Selon les conditions en vigueur
Prestations de SOGECAPITAL GESTION	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

TTC